



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080277

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/07/2026 11H52 C:005360 I:29508
V/REF : 1073866
V/Email reçu le Vendredi 24/07/2026 a 11H52

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04953
IMMEUBLE : HORIZON -4953
2 RUE DE LA DOULLINE
69340 FRANCHEVILLE

Vaulx en Velin, le 05 Aout 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N 2 RUE DE LA DOULLINE-LOGEMENT DE MME KONTA AU 2EME ETAGE -
TEL*06 32380606*

MOTIF : INTERVENIR POUR DÉTALONNAGE DE PORTE DE LA SALLE D'EAU QUI FROTTE LE SOL
+AJUSTAGE DE PORTE INTÉRIEURE, PORTE PLACARD OU PALIERE
+PORTE DE LA SALLE DE BAINS QUI EST AFFAÏSSAIT ET QUI NE PERMET PLUS DE
FERMER LE VERROU
+RÉGLAGE D'UN VOLET BATTANT DE LA CHAMBRE 3 (CELLE AVEC LA SALLE D'EAU)
+REMPLACEMENT D'UN SEUIL PLAT VISSÉ OU COLLÉ SEUIL DE LA CHAMBRE 3

Donneur d'ordre : M. M. BOUCHET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 27/07 A 08H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME KONTA AU 2EME ETAGE
DETALONNAGE DE LA PORTE DE LA SALLE DE BAIN
REGLAGE DES PORTES DE PLACARD
REGLAGE DE LA PORTE DE LA SALLE DE BAIN ET DE LA CHAMBRE
FIXATION DU SEUIL DE LA CHAMBRE
REMISE EN ETAT DU VOLET ET MISE EN PLACE D'UNE ROULETTE MANQUANTE AU
BAS DU MECANSIME
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 27/07/26 a 14H50 M. M. BOUCHET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080277

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	57,98	57,98
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	2	52,71	52,71
3,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	52,71	158,13
1,00	MS00027-Refixation seuil	2	52,71	52,71
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	2	52,71	52,71
TOTAL H.T.				374,24
T.V.A. a 10,00%				37,42
TOTAL T.T.C.En EURO				411,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1073866 du 24/07/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

2 Rue de la Doulline
69340 FRANCHEVILLE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04953-00001-00001-00022 H / Type 4 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 08/08/2026

Observations

Contacter locataire pour prise de RDV

Mme KONTA : 06-32-38-06-06

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement Contacter la locataire pour prise de RDV : Mme KONTA 06-32-38-06-06	1,00	57,99	57,99	5,80	63,79
MS00009 Détalonnage de Porte porte de la salle d'eau qui frotte le sol	1,00	52,72	52,72	5,27	57,99
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions Porte de la salle de bains quiest affaissaie et qui ne permet plus de fermer le verrou	1,00	52,72	52,72	5,27	57,99
MS00063 Réglage d'un volet battant compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces enmouvement, y compris toutes sujétions Volet de la chambre 3 (celle avec lasalle d'eau)	1,00	52,72	52,72	5,27	57,99
MS00025 Remplacement d'un seuil plat vissé ou collé seuil de la chambre 3	1,00	52,72	52,72	5,27	57,99
Total H.T.					268,87
Total TVA					26,88
Total TTC					295,75

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1073866 du 24/07/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par BOUCHET Maxime le 24/07/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 Rue de la Doulline 69340 FRANCHEVILLE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **24/07/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1073866